Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-202684A-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 9 Septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Septembre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, PREAUD Jean-Paul, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. LE POULICHET Yves-Marie, Mme PERRON Eliane à M. LOHEZIC Mikael, M. JEHANNO Yves à Mme BEGUIN Christelle, M. LACOURT Franck à M. PEDEN Yves, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal, M. LAUDRIN Joël à Mme HYLKEMA Mirjam, Mme FIEYRE Clémence à M. JEHANNO David.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Géraldine GABEL est désignée comme secrétaire de séance.

Contrat logiciel cimetière – évolution : délégation de signature

Mme le Maire fait part de l'obsolescence du logiciel métier dédié à la gestion du cimetière, dans la version déployée en mairie, (emplacement, durée de la concession, nom des concessionnaires et des défunts…..). L'actuelle version est installée depuis plus de 15 ans et il convient de passer en version full web afin de poursuivre l'accès aux données. Pour se faire, ce passage suppose :

- La migration de données,
- La formation des agents (3 heures)
- La mise en ligne des solutions ;
- Le droit d'usage et l'hébergement de la solution Gescime Full web
- La hotline fonctionnelle et réglementaire illimitée

Et elle précise que le coût, pour ce passage, s'élève à 2 484 € H.T. avec une maintenance annuelle portée à 1 177.20 € T.T.C. au lieu de 570.00 € T.T.C. et souligne que ce dossier a été mis en attente depuis plusieurs années. Elle tient, aussi, à rappeler que le cimetière est un sujet sensible et qui engage la responsabilité pénale du maire. D'où une vigilance à suivre les travaux.

M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, interroge sur la sollicitation d'autres devis.
M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, précise qu'il s'agit de travailler dans la continuité et que solliciter un autre prestataire supposerait de reconstituer les bases actuelles.
M. Eric BEUVE, Adjoint, est interpellé, lui, par le coût plus significatif de la maintenance. Cette revalorisation s'explique par un hébergement externe des données, et les coûts induits par le stockage full web. Le contrat de maintenance est annuel et reconductible quatre fois.
Dès lors, elle sollicite le Conseil sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-202684A-DE

Le Conseil, compte tenu des enjeux, et à l'unanimité

APPROUVE le passage à la version full web ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis correspondants ainsi que le contrat de maintenance.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 5 octobre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 5 octobre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance